

Les fondamentaux des produits biologiques au rayon épicerie

Salariés des magasins en produits Bio

Durée : 1 jour - Jeudi 12 octobre 2017

Programme de la formation

OBJECTIFS

- Appréhender les différents processus de fabrication des produits vendus au rayon épicerie et liquide
- Savoir expliquer les différences avec les produits du conventionnel
- Optimiser les critères essentiels de gestion du rayon
- Acquérir les connaissances indispensables à la vente des produits du rayon épicerie et liquide biologique

CONTENU DE LA FORMATION

- Les condiments et les processus de fabrication en bio
- Les différents corps gras proposés et leurs différentes transformations en bio et en conventionnel
- La gamme Soja et les autres protéines végétales
- Les différentes boissons au rayon liquide bio
- La validation de la formation
- Argumentaires et aides à la vente
- Communiquer : Quel plan de communication ?
- Cas pratique et mise en situation

Intervenante Jennifer BOUGIO

Formatrice

Après 11 ans d'expérience dans les métiers de la vente au sein du réseau de magasin spécialisé en produit biologique, Jennifer BOUGIO est devenue Formatrice-conseillère spécialisée dans le développement commercial auprès des salariés de magasins : « l'un de mes objectifs est de former les vendeurs et salariés des magasins Bio pour qu'ils puissent apporter conseils et réponses aux demandes des consommateurs!



Lieu

Rennes(35)

Lieu exact précisé ultérieurement

Tarifs

Adhérent à IBB : 200 € HT

Non-adhérent à IBB : 350 € HT

Par participant - Buffet Bio inclus



Je souhaite m'inscrire à cette formation...

Formation INITIATIVE BIO BRETAGNE – Jeudi 12 octobre 2017
Les fondamentaux des produits biologiques au rayon épicerie

Nom / Prénom : Fonction :

Structure / Entreprise :

E-Mail : @

Demande à transmettre à : INITIATIVE BIO BRETAGNE (IBB) - 2, square René Cassin - Les Galaxies - 35700 RENNES
Ou mail à : contact@bio-bretagne-ibb.fr (Objet : Formation)

Initiative Bio Bretagne est enregistré sous le numéro 53 35 09793 35
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat